

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 16 février 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 95 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Nassera BENMARNIA - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGAUDIS - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Didier REAULT - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marie BATOUX représentée par Audrey GARINO - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Bernard DEFLESSELLES représenté par Patrick GHIGONETTO - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marc DEL GRAZIA - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Yannick OHANESSIAN représenté par Pauline ROSSELL - Benoît PAYAN représenté par Joël CANICAVE - Julien RAVIER représenté par Pierre LAGET - Georges ROSSO représenté par Roland GIBERTI - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Gérard AZIBI - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Lyece CHOULAK - Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL - Anthony KREHMEIER - Claude PICCIRILLO - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Dona RICHARD - Denis ROSSI - Laure ROVERA - Michèle RUBIROLA - Marcel TOUATI.

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mars 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PORTS 002-042/21/CT

**■ CT1 - Contrat de Baie Attribution d'une subvention à l'association Naturoscope -
Approbation d'une convention pour l'année 2021
DEE 21/19099/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Contrat de Baie de la Métropole marseillaise 2015-2021 est issu d'une construction concertée entre tous les acteurs du littoral allant de Port-Saint-Louis-du-Rhône à Saint-Cyr-sur-Mer, et sur la partie terrestre, entre tous les acteurs du bassin versant.

Il est la traduction opérationnelle d'objectifs partagés visant à préserver, améliorer et valoriser 160 km de linéaire côtier et le bassin versant de l'Huveaune. Ce contrat constitue un engagement de l'ensemble des partenaires concernés à réaliser un programme d'aménagement et de gestion des écosystèmes.

Le contenu technique du programme d'actions a été approuvé par délibération n° PEDD 014-927/15/CC du Conseil communautaire du 10 avril 2015.

Le programme d'actions de la phase 2 du Contrat de Baie, présenté en Comité de Baie étendu le 09 juillet 2019, a été approuvé par délibération n° 2019-339 par la Commission des Aides de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le 17 décembre 2019.

Le Comité de Bassin Rhône Méditerranée Corse du 21 novembre 2019 avait déjà émis un avis favorable actant ainsi l'extension du territoire du Contrat de Baie au golfe de Fos.

Dans ce cadre, NATUROSOCPE, en partenariat avec l'Association Initiative et Education de la Jeunesse à l'Environnement (AIEJE), et le CPIE, a proposé 2 actions de sensibilisation des publics : une campagne intitulée « EcoGestes », et une opération intitulée « Campagne Inf'Eau'Mer » à destination des plaisanciers, des usagers des plages et du grand public. Ces actions ont été retenues dans le Contrat de Baie de la Métropole. Elles sont retranscrites dans les Fiches Action 1701 et 1702 (ci-jointes).

NATUROSOCPE est une association à but non lucratif (loi 1901) créée en 1995, qui porte de nombreux projets fondamentaux pour l'information et la sensibilisation du public, la protection de l'environnement et de la qualité de la vie et l'éducation au public à l'Environnement.

Le Territoire Marseille-Provence envisage de signer une convention de partenariat pour l'année 2021, avec NATUROSOCPE posant le cadre général de la collaboration.

Dans le cadre de la fiche opération 1701 du Contrat de Baie, visant la sensibilisation des plaisanciers, et de la fiche opération 1702, visant la sensibilisation des usagers des plages (déployée sous forme de stand itinérant animé par deux intervenants dûment formés), le coût total est estimé à 91760 euros TTC, il est proposé que le Territoire Marseille-Provence verse une subvention d'un montant total de 10000 euros TTC, représentant environ 11% de l'opération.

En 2021, il est proposé de conclure une convention qui définit et précise le cadre et les modalités selon lesquels est apporté le concours financier du Territoire Marseille-Provence au profit de l'association NATUROSOCPE.

**Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mars 2021**

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l’élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° FBPA 053/9155/20/CM du 17 décembre 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération DDIP 002-170/12/CC du 13 février 2012 relative à l’élaboration et mise en œuvre d'un Contrat de Baie relatif à la préservation du littoral méditerranéen ;
- L’avis favorable du comité de Baie du 9 avril 2015 ;
- La délibération PEDD 014-927/15/CC du 10 avril 2015 portant approbation du dossier définitif du Contrat de Baie de la Métropole marseillaise ;
- La délibération n°2015-14 du 12 juin 2015 du Comité d'agrément du bassin Rhône- Méditerranée ;
- L’avis favorable du Comité de Baie du 09 juillet 2019 et de la MISEN du 13 novembre 2019 ;
- L’avis favorable du comité de bassin Rhône Méditerranée Corse du 21 novembre 2019 actant l’extension du territoire du Contrat de Baie au golfe de Fos ;
- La délibération n° 2019-339 du 17 décembre 2019 de la Commission des Aides de l’Agence de l’Eau Rhône Méditerranée Corse ;
- Le Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° FBPA 029-8299/20/CM en date du 31 juillet 2020 ;
- La délibération n° TCM 022-8579/20/BM en date du 15 octobre 2020 portant approbation d’un avenant à la convention d’engagement du Contrat de Baie de la Métropole marseillaise.

OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- La mise en œuvre de la deuxième phase opérationnelle du Contrat de Baie de la Métropole 2019-2022, agréé le 21 novembre 2019 en Comité de Bassin.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention à l’association NATUROSCOPE, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations 1701 et 1702 du Contrat de Baie, pour un montant de 10 000 euros TTC pour l’année 2021.

Article 2 :

Est approuvée la convention, ci-annexée conclue, entre la Métropole et l’association Naturoscope.

Signé le 16 Février 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 30 Mars 2021

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convocation.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Sous-Politique G610 - Nature 65748 - Fonction 731.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI